

Page 91, 4007 – 334

Devant le constat que la marge de bénéfice s'érode depuis 2002 et qu'on se demande si c'est un effet temporaire, M. Hediger répond que c'est le fruit d'une budgétisation prudente du service. A ce jour, un certain montant des rétrocessions de la part de la police n'a pas encore été perçu et on ne sait pas quand il le sera. Par ailleurs, s'il y a une baisse de la conjoncture, les recettes sur les chantiers seront plus basses.

Page 128, subvention, club de football Atletico portugês des Grottes

Ce club ne figure pas dans la liste des subventionnés. M. Hediger affirme que ce club reçoit quelque chose provenant de l'enveloppe. Il va rechercher les informations à ce sujet et les donnera ultérieurement. Quoi qu'il en soit, pour recevoir des subventions, le club en question doit avoir au moins une équipe de juniors et le montant versé dépend également de la ligue dans laquelle le club se trouve.

Page 148, Tennis Club de Genève

Le Tennis Club de Genève ne figure pas dans ces rubriques. M. Hermann relève qu'il s'agit d'une omission.

4. Remarques sur les amendements

Amendement 8

Au sujet du compte auquel se réfère cet amendement, M. Nopper précise qu'il s'agit de remboursements concernant l'énergie, le téléphone, les pertes de gain et les assurances. On a eu 95 000 francs de perte de gain en 2002, mais cela est exceptionnel. Il serait donc risqué de maintenir ce revenu dans le budget.

Amendement 53

Le compte auquel se réfère cet amendement concerne la refacturation d'énergie.

Liste des documents mis en annexe par le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité

- Convention concernant le contrôle par la Fondation des parkings des places de stationnement soumises à paiement (horodateur) en ville de Genève.

3402

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)
Budget 2004

- Subventions – conditions d’attribution.
- Explications relatives à l’octroi de subventions nouvelles et l’augmentation de certaines subventions (courrier reçu le 15 octobre 2003).

CONVENTION

entre

**La République et canton de Genève,
représentée par
le département de justice, police et sécurité,**

**et la Ville de Genève,
représentée par
son Conseil administratif,**

**concernant le contrôle par la Fondation des parkings
des places de stationnement soumises à paiement
(horodateur) en Ville de Genève**

Vu la loi fédérale sur les amendes d'ordre (LAO), du 24 juin 1970, l'ordonnance fédérale sur les amendes d'ordre (OAO), du 4 mars 1996, la loi sur la gestion des parkings de l'Etat (H 1 13), du 17 mai 2001, la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05), du 18 décembre 1987 et la loi sur la police (F 1 05), du 26 octobre 1957;

La République et canton de Genève et la Ville de Genève conviennent de ce qui suit :

1. La Fondation des parkings, établissement autonome de droit public, est habilitée à exercer le contrôle des places de stationnement soumises à paiement (horodateurs) sur le territoire de la Ville de Genève, concurremment avec les différents corps compétents.
2. La coordination nécessaire dans le domaine du contrôle entre les différents corps habilités à infliger des amendes d'ordre est assurée par le département de justice, police et sécurité (DJPS).
3. Le produit des amendes d'ordre perçues par la Fondation des parkings est partagé de moitié entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève.
4. La présente convention entre en vigueur le 1^{er} juillet 2003 pour une durée indéterminée. En cas de volonté de dénonciation de la convention par une des parties, la décision doit être portée à la connaissance de l'autre partie selon les procédures usuelles avant la fin d'une année civile, pour porter effet au 31 décembre de l'année suivante au plus tôt.

Pour la République et canton de Genève



Micheline SPOERRI
La Conseillère d'Etat en charge
du département de justice, police et sécurité

Genève, le 4 AOUT 2003

Pour la Ville de Genève



Christian FERRAZINO
Le Maire



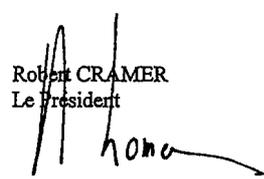
Jean ERHARDT
Le Secrétaire général

Genève, le

Pour la Fondation des parkings



Pierre MOIA
Le Secrétaire
Genève, le



Robert CRAMER
Le Président

Ainsi fait à Genève en quatre exemplaires originaux

15-7-03

Subventions – conditions d'attribution

Avant tout octroi, la demande de subvention est examinée en fonction de l'organisation du club ou de l'association qui doit disposer :

- d'un comité,
- de comptes,
- d'un budget.

	Bénéficiaires	Documents requis	Critères pris en considération
Subventions ordinaires (activités ordinaires du club)	Associations/clubs sportifs	Statuts, liste des membres du comité, budget, comptes, questionnaire du département dûment complété.	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de membres, • montant des cotisations, • champs d'activité, • régularité des entraînements, • encadrement des juniors (moniteurs, salaires éventuels), • autres subventions déjà versées, • sponsoring. <p>Pour les juniors : encadrement, moniteurs avec formation Jeunesse et Sport, régularité des activités.</p> <p>Pour la rémunération des Responsables Cantonaux Juniors : selon conditions spécifiques.</p>
Subventions extraordinaires (camps/stages, manifestations, nouveaux clubs, montée en ligue supérieure, écoles de sports)	Associations/clubs sportifs	Budget, comptes. (Pour les nouveaux clubs, aussi statuts, liste des membres du comité et questionnaire du département dûment complété).	<p>Pour les camps/stages : mode d'hébergement, encadrement, transport.</p> <p>Pour les écoles de sports : selon règlement et conditions spécifiques.</p>

Règlement et conditions pour l'obtention de la subvention aux écoles de sports de la Ville de Genève

1. Objet de la subvention

Peuvent obtenir une subvention, tous les clubs sportifs ou associations et groupements ne poursuivant pas un but lucratif, ayant leur siège sur le territoire de Genève, désireux d'encourager les jeunes à la pratique du sport, et leur consentant des conditions très avantageuses.

2. But recherché

La subvention a pour but le soutien et l'encouragement des clubs dans l'organisation d'écoles de sports en faveur des jeunes. Elle complète l'aide apportée par Jeunesse et Sport aux fêtes en les subventionnant dès l'âge de 6 ans.

3. Sports reconnus par Jeunesse et Sport

Peuvent participer aux écoles de sports subventionnées par la Ville de Genève, les enfants des deux sexes, domiciliés dans le canton de Genève, dès le 1^{er} janvier de l'année de leurs 6 ans jusqu'au 31 décembre de l'année où ils auront atteint l'âge de 8 ans.

4. Sports non reconnus par Jeunesse et Sport

Peuvent participer aux écoles de sports subventionnées par la Ville de Genève, les enfants et adolescents des deux sexes, domiciliés dans le canton de Genève, dès le 1^{er} janvier de l'année de leurs 8 ans jusqu'au 31 décembre de l'année où ils auront atteint l'âge de 20 ans.

5. Feuilles d'annonces

Les formulaires annonçant la création d'une école de sport doivent être déposés au Service des sports et lui être retournés, au moins 10 jours avant le début du cours. Elles doivent être remplies avec un maximum de détails. Elles sera pas donné suite aux demandes de subventions si le cours n'a pas été annoncé comme prévu ci-dessus.

6. Lieu d'entraînements

Les lieux d'entraînements sont ceux qui figureront sur la feuille d'annonces. Tout changement de lieu intervenant au cours de l'année, entraînement durant l'hiver, etc. devra être porté à la connaissance de notre service, par écrit, avec les modifications éventuelles des horaires, sous réserve des sanctions prévues à l'article 17, lettre c).

7. Conditions d'entraînement

Le Service des sports se réserve le droit de surveiller les conditions d'entraînement (grandeur des locaux, nombre d'enfants par moniteur pour maintenir un bon niveau d'enseignement). Le service pourra donner des directives dans ce sens aux organisateurs d'écoles.

8. Définition des séances

L'école de sport doit être avant tout basée sur de l'enseignement (théorie, entraînement) qui doit résulter d'un programme de cours structuré. Les matches, tournois, camps, etc., n'entrent pas dans le cadre de l'école tel que nous le concevons et ne seront de ce fait pas rétribués. Les bénéficiaires de la subvention doivent justifier qu'ils assurent la collaboration d'entraîneurs qualifiés, garantissant un encadrement approprié.

9. Fréquence des séances

Pour toutes les écoles de sports sans exception, le nombre de séances subventionnées n'excède pas deux par semaine. Il appartient aux clubs, lors qu'ils remplissent la feuille d'annonces, de fixer d'avance les deux séances qu'ils désirent que la Ville de Genève rétribue.

10. Contingent d'encadrement

De 1 à 15 enfants: 1 moniteur.
De 16 à 30 enfants: 1 moniteur + 1 assistant.
De 31 à 45 enfants: 1 moniteur + 2 assistants.
De 46 à 60 enfants: 1 moniteur + 3 assistants.

Sur l'ensemble de la saison, c'est la moyenne de fréquentation des cours qui déterminera, outre le moniteur responsable, le nombre d'assistants à subventionner.

11. Durée des séances

Une séance d'école de sport doit avoir une durée minimale de 60 minutes. Cependant certaines disciplines sportives exigent des séances réduites ou supérieures à la durée minimale prévue. Les clubs sportifs entrant dans cette catégorie devront faire une demande écrite et justifiée à la Direction du service qui décidera de la suite à donner à leur requête.

12. Indemnités allouées

Pour une séance de 90 minutes et sous réserve de modifications, la subvention octroyée (une unité) est la suivante:

- Fr. 2.— par enfant et par séance;
- Fr. 12.— pour le moniteur responsable et par séance;
- Fr. 6.— par assistant et par séance.

Les séances réduites prévues à l'article 11 seront subventionnées à raison d'une demi unité, pour autant que leur durée soit d'au moins 45 minutes. Les séances supérieures à 90 minutes devront atteindre une durée minimale de 180 minutes. Elles seront rétribuées, quelle que soit leur durée (demi-journée/journée entière) par le versement de 2 unités au maximum.

13. Début et fin de saison

Le début et la fin de la saison tient compte du genre de la discipline sportive enseignée.

14. Délai de retour des listes de présences

Les clubs dépendant d'une association cantonale devront remettre leurs listes au responsable désigné par l'association (pour le football, les listes devront être retournées au Service des sports avant le 15 juin). C'est aux responsables des associations qu'il incombera de les réclamer aux clubs avant de nous les adresser toutes en bloc dans un délai de 30 jours, dès la fin du cours. Ceux qui ne dépendent d'aucune association les retourneront directement au Service des sports dans les délais.

15. Versement de la subvention

Il a lieu 2 fois par année; soit en août et en janvier. Les associations devront rétrocéder cette subvention aux clubs bénéficiaires.

16. Tenue des listes de présences

Chaque moniteur, ou son remplaçant, a l'obligation, **avant** le début de la séance d'entraînement, de remplir les listes de présences en y portant le nombre d'élèves **effectivement** présents. En aucun cas, nous ne pourrions accepter des listes remplies «de mémoire» ou comportant des présences imaginaires. Des contrôles seront effectués par nos services et le non-respect du règlement sera sanctionné.

17. Sanctions encourues en cas d'observation du présent règlement

- a) première infraction constatée: un avertissement écrit au président du club concerné;
- b) deuxième infraction constatée: suppression du versement de la subvention pour le cours concerné;
- c) troisième infraction constatée: rapport du Service des sports au Conseiller administratif délégué aux sports qui pourra retirer partiellement ou en totalité l'aide accordée au club incriminé.

Nota: Une fraude constatée entraînera immédiatement la sanction prévue à la lettre c) du présent article.

18. Ce nouveau règlement remplace et abroge celui du 1^{er} septembre 1987.

19. Entrée en vigueur du présent règlement: 1^{er} juillet 1994.

Les feuilles d'annonce et de contrôle sont à demander au

Service des sports de la Ville de Genève

Case postale 115
1211 Genève 24

Tél. 343 88 50

Fax: 343 38 12

Le Conseiller administratif chargé
des sports et de la sécurité



André HEDIGER

Genève, juin 1994.



**CONDITIONS POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS
DESTINEES A LA REMUNERATION
DES RESPONSABLES CANTONAUX JUNIORS**

1. Buts, principes et définitions

Les subventions versées par la Ville de Genève sur la rubrique budgétaire "Subventions pour encourager les mouvements juniors" visent à permettre aux associations sportives cantonales de créer une fonction rémunérée de responsable cantonal juniors. Cette fonction, appelée ci-après RESPONSABLE CANTONAL JUNIORS, peut être occupée par une ou plusieurs personnes, homme ou femme.

L'objectif de cette action est de donner aux associations sportives cantonales les moyens d'organiser une prise en charge spécifique des juniors et de suivre de manière particulière la formation sportive des talents. A plus long terme, le but de cette action est d'augmenter les effectifs juniors des associations sportives cantonales, en leur assurant un encadrement adapté.

Une association sportive cantonale est une association faitière regroupant des clubs et sociétés en principe représentatifs d'une seule discipline sportive.

Un junior est un jeune sportif (garçon ou fille) dès l'âge scolaire et jusqu'à 20 ans.

2. Intervention

La Ville de Genève intervient en versant à l'association sportive cantonale une somme lui permettant de couvrir tout ou partie de la rémunération du RESPONSABLE CANTONAL JUNIORS.

3. Ayants droit

Les associations sportives cantonales pourront bénéficier de cette subvention pour autant qu'elles répondent aux conditions générales suivantes :

- a) en règle générale, être organisées en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse;

Explications relatives à :

- l'octroi de subventions nouvelles
- l'augmentation de certaines subventions

proposées au budget 2004

Nouvelles subventions :

- Saint-Jean Basket :
augmentation de juniors, milieu spécifique de nouveaux arrivants à Genève
- Les Amls Montagnards :
se justifie par le nombre d'adhérents et la diversité des activités déployées
- Championnat du monde Twirling :
organisation du championnat pour 2004
- Canoë Club :
création d'un centre de formation juniors : achat de matériel et engagement de moniteurs J + S
- Servette Star Onex Volleyball Club :
reçoit régulièrement une subvention extraordinaire de la Ville de Genève, de Frs 12'000.--/an
- Tournoi Beachvolley :
manifestation ayant du succès – subvention octroyée depuis 2 ans - deviendra annuelle

Augmentations : (voir liste annexée)

- Urania Genève Sport Football
- Union cantonale gym artistique
- Genève Rink-Hockey sur roulettes
- Uni-Hockey Genève
- Natation sportive Genève
- Rugby Club Genève
- Tour du Canton - Pédale des Eaux-Vives
- Tour du Lac - Union Vélocipédique
- Tournoi de football des Schtroumpfs
- Hockey Centre Formation Vernets

URANIA GENEVE SPORT FOOTBALL

- augmentation de juniors
- développement des activités

en 2001, ont reçu en plus de la subvention ordinaire de Frs 9'500.-- : Frs 9'500.--
en 2002, ont reçu en plus de la subvention ordinaire de Frs 12'000.-- : Frs 28'000.--
en 2003, ont reçu en plus de la subvention ordinaire de Frs 15'000.-- : Frs 25'000.--

Budget 2004 : Frs 20'000.-- (contre Frs 15'000.--)

UNION CANTONALE DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

- nouveau concept, proposition d'ouverture de 2 centres cantonaux (1 rive gauche - 1 rive droite)
- centre de formation juniors - augmentation de l'effectif d'environ 10 %

Budget 2004 : Frs 15'000.-- (contre Frs 6'000.--)

GENEVE RINK-HOCKEY SUR ROULETTES

- augmentation des activités et des juniors
- 2 moniteurs en plus

Attention ! L'augmentation ne concerne pas le mouvement juniors

Budget 2004 : Frs 15'000.-- (contre Frs 5'000.--)

UNI-HOCKEY GENEVE

- augmentation du nombre de membres et d'équipes

Recevait en plus de la subvention ordinaire une subvention extraordinaire de :

Frs 4'700.-- en 2002
Frs 3'500.-- en 2003.

Budget 2004 : Frs 8'000.-- (contre Frs 4'000.--)

NATATION SPORTIVE GENEVE

- organise des camps d'entraînement et des meetings.

En 2002, le club a reçu une subvention extraordinaire de Frs 5'000.-- en plus de la subvention ordinaire.

De plus, chaque année le club reçoit une subvention extraordinaire de Frs 6'000.-- pour le meeting international NSG

Budget 2004 : Frs 20'000.-- (contre Frs 10'000.--)

RUGBY CLUB GENEVE

Recevait une subvention extraordinaire de Frs 7'500.--/an

Budget 2004 : Frs 10'000.-- (contre Frs 5'000.--)

GRAND PRIX DE GENEVE ET TOUR DU CANTON – PEDALE DES EAUX-VIVES

- Grand Prix de Genève organisé par la Pédale des Eaux-Vives
Subvention de Frs 6'000.--
- La Pédale des Eaux-Vives a repris le Tour du Canton organisé par le Bernex Vélo Club pour lequel il recevait un montant de Frs 6'000.--
d'où subvention de Frs 12'000.--(pas d'augmentation)

Budget 2004 : regroupement pour reprise d'activité Frs 12'000.--

TOUR DU LAC – ETOILE CYCLISTE DE MEYRIN (anciennement Union Vélocipédique)

- Le Tour du Lac est repris par Etoile cycliste de Meyrin. Les coûts ont grimpé d'où augmentation de la subvention

Budget 2004 : Frs 16'000.-- (contre Frs 7'000.--)

TOURNOI DE FOOTBALL DES SCHTROUMPFS

- déficit chronique

Budget 2004 : Frs 5'000.-- (contre Frs 2'000.--)

HOCKEY CENTRE FORMATION VERNETS

Il s'agit en réalité du transfert du montant de Frs 45'000.-- du Genève Servette Hockey Club au Genève Servette Hockey Club Association Mouvement Juniors. On obtient donc un montant de Frs 145'000.--.

Augmentation des juniors.

Budget 2004 : Frs 145'000.-- (contre Frs 100'000.--)

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 et le projet de budget 2004 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapporteur: M. Lionel Ricou.

La commission s'est réunie les 26 juin, 28 août, 18 septembre et 2 octobre 2003, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. Lors de sa séance du 26 juin, la commission a auditionné le magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Manuel Tornare. Le 28 août, les commissaires ont exprimé la position de leur groupe sur les options politiques du département. Le 18 septembre, la commission a auditionné le magistrat et certains de ses collaborateurs. Enfin, lors de la séance du 2 octobre, les commissaires ont formulé des amendements au projet de budget 2004 soumis par le département.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer.

Séance du 26 juin 2003

Options budgétaires 2004 du département

La première partie du rapport ci-dessous passe en revue les points figurant dans la rubrique «Aperçu» du chapitre «Options budgétaires 2004», concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Cette rubrique est divisée en trois parties:

- volontés politiques;
- obligations légales;
- mises à niveau.

Préambule

Le projet de budget 2004 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement prévoit la création de 20 nouveaux postes.

Volontés politiquesPetite enfance*Aperçu*

Nouvelles places de crèches y compris retour sur subvention:	+ 1 000 000	
Nouvelle subvention Etat selon projet de loi	+ 4 500 000	
Centralisation demande places petite enfance (PE)		
Bureau d'information petite enfance (BIPE)		+ 1 poste

Commentaires du magistrat

L'augmentation du nombre de places dans les crèches est demandée par tous les partis.

Le Canton a voté une subvention pour financer une partie des places existantes et à venir dans les crèches.

Des demandes ont été adressées à la Confédération pour que les crèches situées en ville de Genève bénéficient d'une partie de la subvention votée par la Confédération pour les institutions de la petite enfance.

Les places sont prioritairement attribuées aux enfants habitant en ville de Genève, puis à ceux dont les parents travaillent sur le territoire de la Ville. Le magistrat a demandé que l'on refuse les enfants dont les parents n'ont aucun rapport pécuniaire avec la ville. La municipalisation de la petite enfance devrait permettre d'améliorer le contrôle sur la provenance des enfants.

Le BIPE est un guichet unique pour la petite enfance, les parents s'inscrivent directement au BIPE pour avoir une place dans l'une des crèches de la Ville.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Ludothèques*Aperçu*

Gestion et ouverture ludothèques	+ 300 000
----------------------------------	-----------

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Parcs et préaux

Aperçu

Propreté, préaux, parcs et réparation vandalisme	+ 460 000	
Entretien parcs		+ 5 postes

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions des commissaires

Une commissaire demande si les 5 postes prévus sont destinés aux parcs actuels en ville ou s'ils sont destinés au futur parc de la Servette (terrain de la Fondation Hippomène).

Deuxième Square Hugo, SAMU social et deuxième Espace Zell

Aperçu

Ouverture d'un deuxième Square Hugo et d'un deuxième Espace Emma-Louise-Zell		+ 5 postes
---	--	------------

Commentaires du magistrat

Le Square Hugo est un restaurant pour les marginaux et/ou SDF.

Le magistrat ne dispose pas encore de lieu pour ce deuxième Square Hugo, qui devrait se situer sur la rive droite.

Le magistrat a l'intention de créer un SAMU social et d'installer l'Unité mobile de soins communautaires au premier étage de l'ancienne Maison de quartier de Plainpalais. Le projet de SAMU social n'est pas seulement communal, mais il implique également le Canton.

Un deuxième Espace Zell va être offert aux aînés pour qu'ils se familiarisent avec les nouvelles technologies. Selon l'état des finances de la Ville, cette ouverture pourrait être reportée. Les salaires des animateurs de cet espace ne sont pas prélevés sur le Fonds Zell.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Une commissaire souhaiterait que la commission bénéficie d'une information exhaustive sur le projet de SAMU social, sur l'installation de l'Unité mobile de soins communautaires et sur l'implication de la Ville dans cette structure.

Une commissaire demande pourquoi la Ville n'aménagerait pas les espaces de quartier pour accueillir les aînés en lieu et place de l'ouverture d'un deuxième Espace Zell.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un descriptif de l'Espace Zell, cf. annexe L'Espace Emma Louise Zell.)

Délégation à la jeunesse*Aperçu*

Prévention «rues» + 2 postes

Commentaires du magistrat

Ces deux postes sont destinés à la Délégation à la jeunesse.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Action communautaire*Aperçu*

Actions communautaires, information de quartier + 180 000

Commentaires du magistrat

Ce montant est affecté aux trois actions pilotes mises en oeuvre en 2003.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document présentant les unités d'action communautaire (UAC), cf. annexe Les unités d'action communautaire (UAC).)

Loisirs aînés

Aperçu

Loisirs aînés + 50 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document présentant les espaces quartiers aîné-e-s, cf. annexe Les Espaces quartiers aîné-e-s.)

Obligations légales

Petite enfance

Aperçu

Mécanismes salariaux petite enfance + 2 200 000

Commentaires du magistrat

Le magistrat prévoit de faire coulisser le personnel de la petite enfance dans le statut de la fonction publique municipale.

950 personnes travaillent dans le secteur de la petite enfance et profitent des mécanismes salariaux appliqués aux fonctionnaires de la Ville.

Commentaire et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Etat civil

Aperçu

Etat civil, pièces d'identité et augmentation des actes d'état civil + 3 postes

Commentaires du magistrat

La Ville a repris le Service des passeports qui est plus rentable que prévu.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Ecole

Aperçu

Hygiène dans les écoles + 240 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaires.

Commentaires et questions des commissaires

Pas de commentaires.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Aperçu

Subvention GIAP + 800 000

Commentaires du magistrat

Le GIAP a été créé par le Grand Conseil en 1992. La convention qui lie l'Etat et les communes prévoit que l'Etat se retire progressivement de ses engagements financiers. Par conséquent, toutes les communes augmentent leur contribution financière au GIAP.

Le magistrat en concertation avec le secrétaire général de l'Association des communes genevoises envisage de créer un service de contentieux pour les mauvais payeurs. Une subvention annuelle de 250 000 francs est prévue pour compenser les pertes («subvention pour perte»).

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Pièces d'identité

Aperçu

Pièces d'identité charges + 1 600 000

Pièces d'identité recettes + 2 200 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Prestations municipales

Aperçu

Prestations municipales nouveaux barèmes + 550 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Centre d'action sociale et de santé (CASS)

Aperçu

Extension des CASS, locaux + 250 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Centres de loisirs

Aperçu

Accords salariaux centres de loisirs, équipements + 290 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Mises à niveau

Concierge

Aperçu

Concierge villa Moynier + 1 poste

3420

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)
Budget 2004

Commentaires du magistrat

Le concierge de la villa Moynier est engagé par la Gérance immobilière municipale (GIM).

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Ecoles

Aperçu

Ecoles (jeux, sécurité, administration) + 2 postes

Commentaire du magistrat

Pas de commentaires.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaires.

Compteurs appartements des concierges

Aperçu

Compteurs appartements concierges + 40 000

Commentaires du magistrat

Ces compteurs vont permettre désormais de facturer aux concierges leur consommation d'eau, de gaz et d'électricité.

L'achat des compteurs émerge au budget de fonctionnement.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Pompes funèbres

Aperçu

Compensation transfert Pompes funèbres + 1 poste

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)
Budget 2004

3421

Commentaires et question ouvertes des commissaires

Pas de commentaire.

Restaurants scolaires

Aperçu

Contentieux restaurants scolaires + 50 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Une commissaire déplore le principe de cuisines scolaires centralisées oeuvrant pour plusieurs restaurants scolaires. Cela conduit à une perte de contact entre les enfants et les cuisiniers.

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Aperçu

Vêtements de travail SEVE + 30 000

Commentaires du magistrat

L'achat des vêtements émerge au budget de fonctionnement.

Subventions

Direction

Media Action International (+ 10 000) 10 000

Commentaires du magistrat

Des informations seront fournies ultérieurement à la commission.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document présentant cette association, cf annexe Media Action International (MAI).)

Ecoles

Vacances nouvelles (+ 13 800) 35 000

Commentaires du magistrat

Augmentation sur la base des comptes 2002.

Délégation à la petite enfance

Clair Bois (+ 100 000) 100 000

Commentaires du magistrat

Clair Bois construit une nouvelle crèche à Chambésy. 50% des enfants qui fréquenteront cette crèche seront originaires de la ville.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Un commissaire relève que cette subvention est une nouvelle ligne budgétaire.

Social

Cœur des Grottes (+ 78 800) 100 000

Commentaires du magistrat

La Ville a fortement augmenté sa subvention au Cœur des Grottes, car elle avait pris du retard par rapport à d'autres structures venant en aide aux femmes.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Un commissaire note que ce type de structures ne fait qu'attirer toujours plus d'étrangers qui souhaitent trouver du travail en Suisse.

Une commissaire indignée rappelle l'excellent travail fourni par le Cœur des Grottes auprès des femmes et de leurs enfants.

Office protestant de consultation conjugales et familiales (+ 10 700) 35 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Carrefour-Prison (+ 6100) 25 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin) 3423
Budget 2004

Couple et famille (+ 9300) 35 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

LAVI-Centre de consultation pour victimes d'infractions
(nouvelle demande) 20 000

Commentaires du magistrat

Cette subvention est une contribution au loyer.

Danse-habile (nouvelle demande) 35 000

Commentaires du magistrat

Cette association travaille dans le domaine de l'intégration des handicapés par la danse. Cette subvention est un soutien pour la location des locaux.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Une commissaire demande si cette association bénéficie également d'une subvention du département des affaires culturelles.

La commission est favorable à la proposition d'auditionner des représentants de cette association.

Aspasie – Développement projet aux hommes prostitués
(nouvelle demande) 50 000

Commentaires du magistrat

La subvention est destinée à un nouveau projet de cette association.

Eper – Permanence pour migrantes (nouvelle demande) 25 000

Commentaires du magistrat

Pas de commentaire.

Foyer de jour (pour infrastructure) (nouvelle demande) 50 000

Commentaires du magistrat

Cette subvention est destinée aux transports des personnes âgées se rendant dans les foyers de jour.

Délégation à la jeunesse

Diverses associations contre le racisme (+ 40 000) 50 000

Commentaires du magistrat

Ces projets correspondent à des motions qui ont été déposées au Conseil municipal, il s'agit de financer des projets soumis au Conseil administratif. Il s'agit d'une enveloppe dont le détail est donné au niveau des comptes.

Commentaires et questions ouvertes des commissaires

Une commissaire demande à connaître les détails de cette ligne budgétaire.

Séance du 28 août 2003**Déclarations et prises de position des groupes**

Tous les groupes représentés au Conseil municipal sauf l'Union démocratique du centre ont exprimé leur point de vue sur les options budgétaires 2004 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Déclaration du Parti radical

La présentation du projet de budget 2004 du département de M. le conseiller administratif Tornare est détaillée concernant les objectifs et les secteurs d'activités du département, ce qui en rend la prise de connaissance aisée. Il convient de souligner la volonté de transparence affichée dans l'octroi d'augmentation de certaines subventions, ce qui fait dire au groupe radical que d'autres magistrats pourraient procéder de même; mais il appartiendra aux collègues des autres commissions spécialisées d'y veiller très attentivement sans compter que les barons des finances devraient s'y intéresser.

Déclaration de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se félicite des orientations du département, notamment par rapport au développement des crèches et au dédoublement du Square Hugo. Ce genre d'initiative est urgent. Ce groupe est très content de la qualité des informations fournies par le magistrat.

Déclaration du Parti du travail

Le Parti du travail accueille favorablement les orientations du département. Il est très sensible aux objectifs d'un département sur lequel repose la politique sociale de la Ville, qui doit être exemplaire. Chaque rubrique sera étudiée dans le détail.

Le Parti du travail souhaite ardemment la municipalisation des institutions de la petite enfance, qui apportera des réponses aux demandes de la population et offrira de meilleures conditions de travail au personnel.

Le Parti du travail suivra le magistrat dans sa politique sociale et soutiendra ses objectifs.

Déclaration du Parti socialiste

Pour le Parti socialiste, Manuel Tornare a fait un excellent travail. Ses objectifs sont détaillés et ont été remis assez tôt. Le Parti socialiste soutiendra le projet de municipalisation de la petite enfance. Il est également favorable à l'installation d'un second Square Hugo.

Déclaration des Verts

Les Verts relèvent que Manuel Tornare est allé beaucoup plus loin que ses collègues du Conseil administratif dans la présentation du projet de budget 2004 de son département. Beaucoup de choses sont déjà chiffrées. Les Verts notent quatre axes dans les intentions politiques du magistrat:

- il semble que le Conseil administratif se soucie de l'équilibre budgétaire;
- des augmentations sont dues à des dispositions légales dont on ne peut pas se soustraire;
- tous les partis sont favorables à l'augmentation du nombre de places dans les crèches;
- l'action communautaire s'inscrit dans la loi cantonale; cette action a le soutien des Verts;

Les Verts relèvent qu'il y a 20 postes de plus. Certains découlent d'obligations légales, d'autres résultent de choix politiques. Ils notent que 5 postes seront créés dans le social. Ces propositions vont dans le sens de la politique de l'Alternative, donc les Verts sont satisfaits. Enfin, les Verts vont réfléchir à la problématique du square Hugo et de l'Espace Zell.

Déclaration du Parti démocrate-chrétien

Le Parti démocrate-chrétien soutient certaines orientations du magistrat.

Le Parti démocrate-chrétien approuve les efforts du département en faveur de l'intégration des handicapés.

Il soutient la création d'un deuxième Square Hugo. Il invite le magistrat à collaborer avec les associations privées actives dans ce secteur.

Le Parti démocrate-chrétien salue la création d'un deuxième espace Zell pour les personnes âgées. Il faut cependant veiller à ne pas créer des ghettos et à également développer des projets intergénérationnels.

La petite enfance est un thème très cher au Parti démocrate-chrétien. Il est l'une de ses priorités. Il estime qu'il faudra étendre les horaires d'accueil pour qu'ils soient adaptés aux contraintes des familles, en particulier monoparentales. Le Parti démocrate-chrétien regrette l'absence de projets de crèches en partenariat avec d'autres structures présentes sur le territoire de la Ville (entreprises, ONG, OI, etc.)

En ce qui concerne la municipalisation des institutions de la petite enfance, le Parti démocrate-chrétien réserve son avis et se prononcera lorsqu'un projet concret sera présenté au Conseil municipal.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien regrette l'absence de projets d'occupation/formation de courte durée destinés aux 5000 requérants d'asile présents à Genève.

Déclaration du Parti libéral

Le Parti libéral souligne la bonne présentation des objectifs de M. Tornare. Il y a ce qui relève des obligations contractuelles où l'on suit ce qui se fait et le développement de certains secteurs.

Le Parti libéral exprime deux soucis. Il note l'accroissement du nombre de postes. Il ne faut pas oublier qu'un poste revient à 100 000 francs par an pour quelque trente ans. Il faut donc bien réfléchir avant de créer de nouveaux postes.

Le Parti libéral est pressé de voir venir la proposition de municipalisation des institutions de la petite enfance. Le Parti libéral la combattra peut-être, mais il souhaite pouvoir s'exprimer dans le détail. Il a l'impression que cette municipalisation est en passe de se réaliser. Il note que les coûts actuels des institutions de la petite enfance sont semblables à ce qu'ils seraient si ces institutions étaient municipalisées. Les crèches sont fermées pendant les vacances d'été et, le reste de

l'année, elles ferment leurs portes à 18 h. Le Parti libéral estime que l'on ne tient pas compte des personnes qui travaillent la nuit ou qui ont d'autres contraintes. Il souhaite que le magistrat prenne la peine de déposer sa proposition pour pouvoir en débattre clairement.

Autres commentaires des commissaires

Par rapport à la prolongation des heures d'ouverture des crèches évoquée par le Parti libéral, une commissaire trouverait attristant que de petits enfants soient condamnés à aller à la crèche durant de nombreuses heures. Elle est consciente des difficultés rencontrées par des familles monoparentales et celles devant travailler la nuit, mais elle estime qu'il faut rester prudent par rapport aux heures d'ouverture des crèches.

Un commissaire rappelle que des modifications ont été apportées au Service social en octobre 2002. Il aimerait savoir si ces modifications ont été réalisées, si d'autres modifications sont envisagées et il souhaiterait recevoir une évaluation.

Séance du 18 septembre 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné par M^{mes} Marilyne Borrello, Marie-Françoise de Tassigny, Simone Irminger et Véronique Pürro, ainsi que par MM. Philippe Aegerter, Roger Beer et Claudio Deuel

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

P 161 – poste 2200

Une commissaire demande en quoi consistent les «nouveaux modes de garde».

M^{me} de Tassigny répond qu'il s'agit de nouvelles crèches.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document présentant l'état des lieux mis à jour concernant les ouvertures de lieux, cf. annexe Etat des lieux IPE au 24.09.03.)

M. Tornare précise que le secteur de la petite enfance ne bénéficiera pas des 4,5 millions de francs du Canton. Par ailleurs, la subvention de la Confédération est une aide au démarrage et non au fonctionnement des crèches. Les critères d'obtention de ces subventions sont très ciblés.

P. 163 – poste 1200

Une commissaire demande en quoi consiste l'augmentation de l'enveloppe salariale du personnel régulier.

M^{me} Irminger explique que, dans cette enveloppe, on prévoit la possibilité d'introduire 5 postes supplémentaires d'auxiliaires d'entretien. Les demandes de nouveaux fonctionnaires s'expriment en poste. Cette catégorie de personnel est particulière, elle n'est pas affiliée à la CAP. Dans les écoles, il y a les responsables des bâtiments scolaires, qui sont assistés d'auxiliaires d'entretien qui travaillent à 30, 40%; si on veut décharger les concierges du nettoyage des salles de gym utilisées par les sociétés, il est important d'augmenter le taux d'activité de ce personnel d'entretien. M^{me} Irminger précise qu'aucune école n'est nettoyée par une entreprise, sauf en cas de remplacement du personnel en place. De plus, il n'a jamais été envisagé de faire nettoyer les salles de gym des écoles par les associations qui les utilisent. Les salles sont mises gratuitement à disposition pour les juniors.

P. 163 – poste 2100

Un commissaire demande si l'idée est de rendre compatibles aux normes européennes en vigueur depuis 2000 toutes les places de jeux, y compris celles qui sont déjà construites.

M. Tornare répond que les normes européennes sont rigides. L'important c'est qu'il n'y ait pas d'accident. On examine chaque place de jeux pour améliorer la sécurité. Il est aussi sensible à l'idée de la création de places de jeux par les habitants eux-mêmes. Il est important de prendre en considération la spontanéité de certaines personnes.

M^{me} Irminger précise que la ratification par la Suisse des normes européennes pour la sécurité des places de jeux a eu lieu en janvier 1999. Les places créées depuis devraient correspondre à ces normes. Le département se pose la question de la responsabilité juridique de la Ville de Genève en cas d'accident. Les normes parlent également de l'entretien et du contrôle de certains points de jeux, de fixation, d'usure, etc. L'application de ces normes occasionne un travail important pour le service concerné. Certaines villes ont adopté une position qui, par l'intermédiaire d'une commission d'experts, permet de valider les jeux en rapport avec leur intérêt ludique. L'intérêt ludique acquiert de l'importance.

P. 164 – poste 2100

Une commissaire demande quelle est la contribution financière des communes au GIAP.

M. Tornare explique que cette loi date de 1992. A l'heure actuelle, la Ville paie 35% environ du budget du GIAP, mais le Département de l'instruction publique a donné 800 000 francs en 2002 pour combler le déficit du GIAP.

P. 165 – poste 1200

Une commissaire demande s'il y a une augmentation de l'entretien des espaces verts et des écoles?

M. Tornare a demandé que toutes les prestations en nature soient recensées. Il y a des groupements qui ont beaucoup d'argent, il souhaiterait facturer certaines prestations ou les supprimer.

P. 166 – poste 2200

Une commissaire demande si des véhicules utilisent déjà actuellement du carburant bio.

M. Beer répond affirmativement. Le SEVE avait un véhicule qui pouvait être transformé; il a été décidé d'en transformer trois autres.

P. 166 – poste 9100

Un commissaire demande si l'achat des véhicules, machines et engins fera partie d'un crédit d'investissement.

M. Tornare confirme que ce crédit est à l'étude. Mais il faudra remplacer davantage d'engins qu'il était initialement prévu.

M. Beer précise que les engins dangereux ont été remplacés en six mois, ce qui représente 60 000 francs sur le crédit de cette année.

P. 167 – Variation de personnel

Une commissaire demande en quoi consiste le poste de «technicien du patrimoine vert».

M. Beer répond qu'il faut une personne qui connaisse les plantes, avec une formation d'ingénieur et versée dans l'informatique pour participer à l'inventaire (plantes et arbres) qui se fait en collaboration avec le Jardin botanique.

P. 169

Une commissaire demande la signification de la réduction d'eau dans les cimetières.

M. Beer répond qu'il s'agit d'une amélioration du système d'arrosage.

P. 170 – poste 1100

Une commissaire demande des précisions par rapport à la refonte du règlement des aides financières.

M^{me} Pürro s'est rendu compte que le texte n'avait plus de cohérence globale.

Pour M. Tornare, sur le fond, il y avait dans ce règlement des absurdités (par exemple la notion «d'enfant naturel»). Il souhaite revoir ce règlement pour qu'il soit adapté. Il souhaite revoir le statut du personnel de la fonction publique municipale et créer une commission consultative pour faire des propositions en vue de la réforme du statut de la fonction publique municipale.

P. 170 – point 1200

Un commissaire demande des explications sur la pratique du mécanisme en présence de défaut de paiement du loyer des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Tornare répond que, concrètement, M. Muller présente des cas litigieux (4-5 personnes) chaque semaine; lorsqu'il y a des situations difficiles sur le plan social, elles sont prises en charge par le Service social. Un fonctionnaire se rend auprès de ces personnes pour étudier leur situation. C'est mieux que cette analyse soit faite par le Service social plutôt que par la GIM. Cette prise en charge a lieu après la résiliation de bail mais avant l'évacuation.

P. 172 – poste 1500

Une commissaire demande des précisions concernant les travaux prévus à la Résidence Voltaire et sur la création d'une autre structure de logements pour jeunes.

M. Deuel rappelle que la Résidence Voltaire est destinée aux jeunes et que le rôle de la Ville est celui de l'entretien du bâtiment. Ces bâtiments sont vétustes. Il faut entreprendre des assainissements. La Délégation à la jeunesse ne peut pas construire une nouvelle résidence. Elle est favorable à la création de logements pour jeunes, même si ce n'est pas à la délégation de mener ce type de projets.

P. 172 – poste 1600

Un commissaire demande si le skate-park sera déplacé.

M. Deuel répond que le skate-park restera à Plainpalais, mais qu'il sera déplacé. Il ne sera pas couvert.

M. Tornare relève que le skate-park actuel est crapoteux. Il renonce à acquérir Tivoli. Il va proposer, en janvier, un crédit-cadre pour la jeunesse. Il faut délocaliser la politique en faveur de la jeunesse dans les quartiers.

Projet de budget 2004 (pp. 99 à 110)

Page 103, cellule 500501 – Pièces d'identité

Un commissaire avait le souvenir que l'on devait faire du bénéfice par rapport aux pièces d'identité; ce qui ne ressort pas des chiffres.

M. Aegerter indique que le présent budget 2004 a été fait en mars, après seulement deux mois d'expérience. Sur ce point, ce budget est volontairement pessimiste, mais en 2004 la situation sera bien meilleure.

Un commissaire demande ce que représente le 1,5 million de francs versé au Canton.

M. Aegerter explique que la Ville encaisse le tout et verse un tiers au Canton, un autre tiers à la Confédération et garde le reste.

Subventions

P. 133, cellule 5001, 365 – Subventions et allocations diverses

Un commissaire demande de quoi il s'agit.

M. Tornare répond qu'il s'agit de petits montants, de la caissette du magistrat. Il rappelle qu'il existe au département, à la disposition des conseillers municipaux, des fiches présentant les associations bénéficiant d'une subvention de la Ville.

Fondation Didé

Un commissaire demande quelle est l'activité de cette association.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'une association active dans la sauvegarde de la dignité des personnes en détention.

P. 134, cellule 5002, 364 – Observatoire de la petite enfance

Un commissaire constate que l'Observatoire de la petite enfance est à nouveau subventionné.

M^{me} de Tassigny explique que ce montant est destiné à l'édition d'une plaquette.

Frais de perfectionnement professionnel et de stages

Un commissaire demande si l'augmentation de ces frais est liée à l'augmentation du nombre de collaborateurs.

M^{me} de Tassigny rappelle que le personnel de la petite enfance a été traité comme celui de la Ville; il est au bénéfice d'une convention. La formation continue sera complètement prise en charge par la Délégation à la petite enfance.

Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants

Une commissaire relève que cette ligne est identique depuis plusieurs années.

M^{me} de Tassigny répond que cette somme concerne uniquement le rafraîchissement des bâtiments existants. Il y a la complémentarité avec l'enveloppe donnée par le département.

P. 134, cellule 5003, 365 – Ludothèques

Une commissaire demande les raisons de l'augmentation de cette ligne.

M^{me} Irminger répond que le département souhaite redynamiser les ludothèques, les transformer en des lieux qui correspondent mieux aux besoins des quartiers (heures d'ouverture, etc.). Les ludothèques devraient davantage jouer un rôle d'accueil; les enfants viennent jouer à la ludothèque et pas seulement emprunter. Une nouvelle formation de ludothécaire est à l'étude pour devenir l'équivalent d'animatrice.

P. 136, cellule 5006, 366 – Frais des obsèques gratuits

Un commissaire se demande comment l'on peut dire que la subvention va diminuer.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document répondant à cette question, cf. annexe Brochure PB 2004.)

P. 136, cellule 5007, 365 – Association Camarada

Un commissaire demande si le relogement de cette association est prévu.

M. Aegerter répond qu'il n'a pas reçu de demande dans ce sens.

Association 360°

M. Aegerter explique que cette association défend les droits des transsexuels et édite un journal. Elle est un partenaire social aussi important que Dialogay.

Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI)

Un commissaire demande si une demande pour la création d'un demi-poste au CCSI est bien parvenue au département.

M. Aegerter n'a rien reçu.

Ecole des parents

Un commissaire demande si le département a reçu une demande de la part de cette association.

M. Tornare répond qu'il a reçu la demande la veille.

Cœur des Grottes

Un commissaire s'étonne de l'augmentation de la subvention à cette association.

M. Aegerter sait que cette association rencontre des difficultés financières chroniques. L'Office fédéral des assurances sociales ne paie pas pour les femmes sans papier. L'Etat est assez timide, alors que tout le monde reconnaît le bon travail effectué par cette association.

M. Tornare a l'intention de faire un correctif dans le budget en faveur du CARE, qui doit faire face à d'énormes difficultés.

Aspasie

Un commissaire demande s'il s'agit d'un nouveau secteur qui serait subventionné. Il a l'impression que ce montant est quelque peu disproportionné par rapport à l'activité actuelle.

M. Aegerter est prêt à transmettre les chiffres de ces activités.

Caritas-bird

Un commissaire demande ce que c'est.

On lui répond qu'il s'agit d'un bureau d'intégration des réfugiés.

P. 138, cellule 5007, 366 – Prestations municipales

Un commissaire constate une augmentation de 500 000 francs de cette ligne. Elle demande si le département prévoit d'attribuer davantage de subventions.

M^{me} Pürro confirme qu'il y aura un dépassement cette année. 30 francs de plus ont été octroyés aux bénéficiaires depuis une année.

Aînés et nouvelles technologies

Un commissaire constate une diminution de ce poste, elle se demande si elle est justifiée.

On lui répond que des sommes sont souvent prélevées sur le Fonds Zell pour financer ce type d'activités.

Un commissaire demande quelle est la politique de la Ville en matière d'attribution des subventions.

M. Tornare remettra un document écrit aux commissaires. Il précise que les conseillers municipaux peuvent formuler des propositions d'augmentation ou de diminution des subventions.

(Note du rapporteur: Le magistrat a remis un document sur l'octroi des subventions extraordinaires, cf. annexe Octroi d'une subvention extraordinaire.)

P. 139, cellule 5008, 365 – Association Le Chalet

M. Tornare précise que cette association occupe une maison qui sera baptisée «Saint-Exupéry».

Mondial Contact

Un commissaire demande où va aller cette somme, puisque Mondial Contact a disparu.

M. Aegerter répond que cette somme va disparaître du budget. Il ajoute que la Ville a trouvé un local pour l'association Kultura.

P. 151, cellule 5002, 365 – Crèche Pomme d'Api

Une commissaire ne comprend pas pourquoi il s'agit d'une nouvelle subvention.

M^{me} de Tassigny répond que le montant du loyer est désormais facturé.

P. 153, cellule 500300, 365 – Compagnie 1602

Une commissaire demande si le Musée d'art et d'histoire a également une ligne budgétaire pour les loyers.

M. Tornare répondra ultérieurement par écrit.

(Note du rapporteur: La réponse du magistrat figure dans l'annexe Brochure PB 2004.)

Séance du 2 octobre 2003

Propositions d'amendements

Justification des propositions d'amendements au projet de budget 2004

- a) Proposition de l'UDC de diminuer l'achat de fourniture et autres marchandises: pas d'explication.
- b) Proposition de l'AdG/SI d'augmenter la subvention de l'association Camarada: suite à la décision du Centre social protestant de ne plus subventionner un certain nombre d'associations, l'association Camarada est la première touchée. Il propose une augmentation de la subvention pour compenser la part du Centre social protestant. Il rappelle que Camarada est la seule association à prendre en charge des femmes migrantes.
- c) Proposition socialiste d'augmenter la subvention à l'Université populaire de Genève: l'UPG a besoin de plus d'enseignants et d'un quart de poste de secrétariat supplémentaire.
- d) Proposition radicale de diminuer la subvention au Cœur des Grottes: son augmentation par rapport à 2003 est très élevée.
- e) Proposition socialiste d'augmenter la subvention à l'association Appartenance Genève: suite à l'arrêt des négociations avec les HUG, cette association

rencontre de graves difficultés financières. Cette association prend en charge des personnes migrantes qui souffrent de troubles psychiques et physiques. Le montant de l'augmentation de la subvention correspond à un demi-poste pour la recherche de fonds.

- f) Proposition de l'AdG/SI d'augmenter la subvention au Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI): l'association a besoin d'un demi-poste de travail en plus pour réaliser un travail commandité par la Ville (versement d'une subvention aux enfants immigrés).
- g) Proposition de l'UDC de diminuer la subvention au CCSI: le CCSI attire les étrangers en Suisse, alors qu'ils feraient mieux de rester chez eux. D'autant plus qu'ils contribuent à aggraver la crise du logement à Genève.
- h) Proposition de l'AdG/SI d'augmenter la subvention à l'Ecole des parents: cette association est en attente de locaux de la GIM, car elle ne parvient plus à payer son loyer. Cette augmentation est destinée à payer le loyer.
- i) Proposition de l'UDC de supprimer la subvention du Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal (CTTSSL): l'UDC note que la Ville en soutenant ce collectif soutient l'illégalité.
- j) Proposition de l'AdG/SI d'augmenter la subvention du CTTSSL: ce collectif est très actif auprès de personnes qui travaillent, mais qui n'ont aucun droit.
- k) Proposition de l'UDC de supprimer la subvention à Aspasia: l'UDC note que les hommes prostitués qui fréquentent ce lieu font un choix de vie et qu'il ne revient pas à la collectivité de les subventionner.
- l) Proposition de l'AdG/SI d'attribuer une nouvelle subvention à AGORA: cette association s'occupe de requérants d'asile, leur situation se complique et il n'existe pas d'autre lieu pour travailler avec ces gens.
- m) Proposition des Verts de supprimer la subvention à Mondial Contact: cette association a cessé son activité.
- n) Proposition de l'AdG/SI d'augmenter la subvention du Centre protestant de vacances: le Centre protestant de vacances se trouve dans la même situation que Camarada, il bénéficiait d'une subvention du Centre social protestant qui lui a été coupée, en raison des difficultés financières de ce dernier.

Prises de position des groupes sur le projet de budget 2004

Prise de position du Parti radical

Le Parti radical s'abstiendra au moment du vote, il estime que les commissaires ne disposent d'aucun chiffre de modification de ce budget.

Prise de position de l'UDC

L'UDC relève que, depuis les comptes 2002, le dépassement a considérablement augmenté. Ne connaissant pas assez bien les chiffres, l'UDC ne s'opposera pas à ce budget, mais il s'abstiendra, tout en affirmant qu'il n'est plus possible de continuer ainsi chaque année.

Prise de position du Parti libéral

Le Parti libéral refusera le budget. Le budget de fonctionnement a augmenté, de même que celui des subventions. Aucun effort n'a été fait par les magistrats. Il n'y a pas de ligne de conduite. En définitive, une seule ligne a été annoncée comme étant supprimée. Le Parti libéral se demande s'il ne faudrait pas regarder de près toutes les associations pour mieux cibler les subventions, en essayant de diminuer le montant global. Le Parti libéral a l'impression que l'on veut faire plaisir à tout le monde en votant tout, sans aller dans le détail.

Les libéraux se réserveront le droit de déposer des amendements en séance plénière.

Prise de position du Parti socialiste

Le Parti socialiste acceptera le budget du département de M. Tornare, avec les modifications qui y ont été apportées par la commission.

Prise de position du Parti démocrate-chrétien

Le Parti démocrate-chrétien trouve très important de soutenir les associations et leurs activités, par le biais de subventions, car le caractère administratif est plus léger que celui de la municipalité. S'il y a lieu de compenser l'accroissement des subventions votées par la commission, le Parti démocrate-chrétien ne voit pas d'opposition à ce que l'on réduise le nombre de postes supplémentaires demandé par le département.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur le budget du département de M. Tornare, car il n'est pas acceptable que la municipalisation de la petite enfance ne fasse pas l'objet d'un projet précis.

Prise de position de l'Alliance de gauche SolidaritéS et Indépendants

L'AdG/SI trouve ce budget très convenable, car les magistrats ont fait un effort dans chaque département pour ne pas dépasser une certaine enveloppe. La

situation est saine, les remboursements de la dette ont été effectués. L'AdG/SI votera ce budget.

Prise de position des Verts

Les Verts voteront également ce budget. Les charges de la municipalité ont tendance à augmenter, mais c'est le résultat des difficultés qui se reportent sur le domaine municipal.

Prise de position du Parti du travail

Le Parti du travail acceptera ce budget, qui est dans la ligne d'un budget social. Le report des charges va augmenter.

Séance avec la commission des finances du 22 octobre 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de ses collaborateurs: M^{mes} et MM. Philippe Aegerter, directeur du département, Roger Beer, directeur du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à Délégation à la petite enfance, Véronique Pürro, cheffe du Service social, Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Claudio Deuel, délégué à la Délégation à la jeunesse, Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, Raymond Donnat, chef de l'Office de l'état civil

Assistent également à la séance M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, et M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la Section budget, Service de la comptabilité générale

Le président de la commission sociale et de la jeunesse explique que la loi sur l'administration des communes oblige le Conseil municipal à travailler le budget dans l'enveloppe donnée par le Conseil administratif. La commission sociale et de la jeunesse a cependant voté des amendements qui augmentent les charges de fonctionnement de quelque 200 000 francs et elle laisse à la commission des finances le soin de trouver la recette ou l'économie correspondante. M. Oberholzer trouve en effet dommage que cet argent ne puisse pas être trouvé dans le budget du département.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

Page 159 – Préambule

Un commissaire, faisant référence à la phrase «Blocage de la plupart des rubriques budgétaires conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif», demande pourquoi le département de M. Tornare est celui qui augmente le plus le groupe 31.

M. Aegerter répond que les augmentations de certaines sous-rubriques sont imposées par d'autres départements, notamment celui des finances.

M. Tornare ajoute que, depuis que les communes s'occupent des passeports, l'Etat civil fait des bénéfiques. Concernant le GIAP, dans la loi de 1992 instituant le parascolaire, il est inscrit que l'Etat se dégagera petit à petit sur les communes. Vu l'explosion du parascolaire, l'Etat a accepté de mettre 700 000 francs de plus.

Un commissaire demande ce que sont le Square Hugo et l'Espace Zell.

M. Tornare répond que le Square Hugo est une ancienne maison de quartier de Plainpalais. Il s'agit d'un lieu d'accueil pour toutes sortes de marginaux, notamment en hiver. Ce lieu est dirigé par M. Ackermann, qui fait du bon travail. Une unité mobile sera bientôt aménagée au 1^{er} étage, une sorte de SAMU social à la disposition des marginaux. A partir de 2004, un second Square Hugo sera ouvert à la rue Amat, compte tenu des besoins qui augmentent et de la paupérisation de la population.

L'Espace Zell avait été supprimé, car il avait fallu réduire un certain nombre de postes. Emma Louise Zell est une dame qui a fait un don de 22,5 millions de francs à la Ville de Genève, pour le social et les personnes âgées, lequel a permis de créer le Fonds Emma-Louise-Zell. Elle possédait également un appartement en Espagne, qui a été vendu. Ce fonds sert également à soutenir la vente de billets de spectacles au Grand Casino.

Un commissaire aimerait recevoir un document expliquant ce qu'est le SAMU social, la teneur du projet, la participation du Canton, les coûts, etc.

M^{me} Pürro répond que l'idée du SAMU social, tel qu'on l'entend à Paris, c'est le Canton qui est en train de la mettre en place. Il s'agit de l'UMUS. L'installation d'une unité mobile au-dessus du Square Hugo n'a rien à voir avec cela. Une fois le SAMU social du Canton mis en place, les deux services pourront collaborer. L'unité mobile du Square Hugo reçoit des personnes très marginalisées et a pour originalité de se déplacer. Elle s'occupe beaucoup de clandestins.

M. Tornare ajoute que la réforme du Service social de la Ville va dans le sens d'un travail en réseau, soit avec les services cantonaux et fédéraux, soit avec des associations.

P. 160 – Objectif 2100 – Evaluation et développement des prestations offertes à la population

Un commissaire demande comment le magistrat entend procéder pour l'évaluation des prestations offertes à la population.

M. Tornare répond que le Conseil administratif entend faire appel à des organismes s'occupant de l'évaluation des politiques publiques.

Objectif 2300 – Analyse financière de chaque subventionné

Un commissaire, faisant référence au nombre élevé d'amendements votés par la commission sociale et de la jeunesse, demande si le département de M. Tornare a estimé que les subventions aux associations ne devaient pas être augmentées.

M. Tornare propose de faire parvenir à ce commissaire un document expliquant les principes d'attribution des subventions. Il fait remarquer que le Conseil administratif doit faire des choix et que tous les besoins ne peuvent pas être couverts.

Objectif 2600 – Examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixées par le Conseil administratif

Un commissaire aimerait que soit fourni à la commission un document expliquant les critères d'examen des dossiers de coopération au développement. Il demande si le Conseil administratif a des priorités.

M. Tornare répond qu'un document sera préparé pour la commission. Il explique qu'un chapitre relatif aux droits des personnes en Suisse et ailleurs a été ajouté. Le Conseil administratif dispose d'enveloppes, qui ont été augmentées. L'année suivante, ces enveloppes atteindront 0,5% du budget. Le Conseil administratif entend privilégier la coopération de ville à ville, donner la priorité aux pays qui respectent les principes de la démocratie et le droit des personnes, ainsi qu'aux pays respectant la bonne utilisation des deniers publics.

Un commissaire aimerait recevoir une lettre sur la politique du Conseil administratif concernant la coopération au développement.

Page 161 – Objectif 2100 – Mise en œuvre du processus d'extension du service public

Un commissaire demande si cet objectif équivaut à une municipalisation des structures de la petite enfance.

M. Tornare répond par l'affirmative et explique que le processus de municipalisation a déjà commencé.

Un commissaire demande si la subvention de l'Etat inscrite au budget 2003 de la petite enfance a été versée. Il demande si le montant inscrit au budget figure au budget de l'Etat et, sinon, s'il ne vaudrait pas mieux l'inscrire dans la rubrique des débiteurs douteux.

M. Tornare répond que, l'an dernier, le Conseil administratif s'était fondé sur les promesses de M^{me} Brunschwig Graf. Or, la Confédération a d'abord dit non, puis oui, puis non. M. Tornare a fait savoir qu'il était contre cette manière de faire. Il souhaite qu'une loi soit adoptée contre les communes qui ne remplissent pas leurs obligations envers la petite enfance.

Un commissaire demande s'il n'est pas hasardeux d'inscrire 4,5 millions de francs au budget si cet argent n'est pas inscrit au budget de l'Etat.

M. Tornare répond qu'on verra si le Grand Conseil reviendra sur sa décision.

Un commissaire trouve cela grave, étant donné que le budget est juste équilibré, car cela signifie que le budget est déficitaire de 4,5 millions de francs.

M. Tornare répond que, l'an dernier, les rentrées supplémentaires ont permis au département de retomber sur ses pattes.

Objectif 2300 – Organisation de formations spécifiques sur la sectorisation de la gestion de la petite enfance, en parallèle à la formation continue pour l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Un commissaire demande qu'on lui explique cet objectif.

M^{me} de Tassigny répond que la Délégation à la petite enfance est en train de mettre en place des secteurs par quartier, en vue d'une meilleure optimisation des ressources.

Un commissaire demande s'il existe un calendrier de municipalisation de la petite enfance.

M. Tornare répond qu'il serait malhonnête, de sa part, de fournir à la commission un calendrier de la municipalisation, qui n'est pas une chose simple. Il explique que le Service des ressources humaines doit encore rattacher le personnel à la CAP. Ce transfert ne se fera pas du jour au lendemain. Le Service des ressources humaines a voulu une égalité de traitement entre les différentes institutions, notamment au niveau des salaires. La municipalisation d'un service ne peut pas se faire en trois ans, même si, au niveau pécuniaire, cet effort a été fait.

Un commissaire répond que, si le Conseil municipal demande un calendrier, c'est qu'il aimerait recevoir une proposition sur la municipalisation, qui se fait à bas bruit depuis l'arrivée de M. Tornare. Il explique que le Conseil municipal aimerait en débattre au cours d'une séance plénière.

M. Tornare répond que ses services ne sont pas prêts à présenter une proposition.

Un commissaire observe que la municipalisation se fait quand même progressivement, alors que le Conseil municipal est privé d'en débattre.

M. Tornare répond que, à partir du budget 2002, le Conseil municipal a compris qu'un processus de municipalisation de la petite enfance avait été activé. Il fait remarquer que le groupe de ce commissaire refuse toujours le budget. Il répète qu'une vraie politique de la petite enfance ne peut être menée sans service public.

Pour qu'il y ait égalité de traitement, il faut un contrôle du service public. Si l'on souhaite avoir un service de qualité, on ne peut pas sous-payer les gens, et seul un service public de la petite enfance peut offrir un grand nombre de places.

Un commissaire explique que, ce qu'il dit, c'est que le Conseil municipal aimerait débattre de la municipalisation de la petite enfance.

M. Tornare répond que plusieurs choses doivent être prises en compte:

- les questions techniques: le transfert du personnel à la CAP prendra six mois;
- les questions immobilières: certaines crèches sont cofinancées par des organismes privés. M. Tornare ne tient pas à perdre ces financements privés;
- les questions politiques: certains projets ont été refusés parce que mal préparés.

M. Tornare entend venir devant le Conseil municipal une fois qu'il sera prêt.

Page 162 – 1 poste de réceptionniste pour la Délégation à la petite enfance

Un commissaire fait remarquer que, dans un autre document, il est question de 2 postes. Il demande des explications.

M^{me} de Tassigny répond que ce poste est destiné à assurer la gestion du BIPE.

Page 163 – Objectif 1200

Un commissaire voudrait savoir pourquoi le magistrat demande une augmentation de 500% de l'enveloppe «salaires personnel régulier».

M^{me} Irminger répond qu'il s'agit de revaloriser la fonction de responsable de bâtiments scolaires. Elle explique que la plupart de ces responsables sont engagés dans des activités d'entretien qu'ils effectuent en plus de leur travail, ce qui n'est pas normal. Jusqu'à présent, ce système fonctionnait parce qu'une indemnité leur était versée, indemnité non soumise à la CAP. L'augmentation de 500% de l'enveloppe «salaires personnel régulier» servira à couvrir 5 postes à 100% d'auxiliaires d'entretien.

Un commissaire demande si cela n'entraînera pas une baisse des salaires pour certains responsables d'immeuble.

M^{me} Irminger répond qu'il y aura effectivement une perte de revenus dans certains cas. C'est pour cela qu'on laisse un choix à ces personnes, au niveau des salaires et de la CAP. Ces arguments peuvent peser dans l'engagement de nouveaux responsables de bâtiments, en particulier les jeunes.

M. Tornare ajoute que, lorsqu'un responsable de bâtiment scolaire quitte un emploi, il doit également quitter son logement, ce qui provoque un drame supplémentaire.

Un commissaire dit avoir cru comprendre que les petites écoles n'auront pas droit à des auxiliaires d'entretien.

M^{me} Irminger répond que, dans les grandes écoles, il y a toute une équipe à gérer. Dans les petites écoles, une seule personne peut gérer toute l'école.

Un commissaire précise qu'elle pensait à l'école des Cropettes.

M^{me} Irminger répond que, dans cette école, il y a un responsable à 100% et son épouse, qui touche également un salaire.

Page 164 – Objectif 2200

Un commissaire, faisant référence aux restaurants scolaires, observe que ce qu'il entend sur le terrain ne correspond pas à ce que dit le Conseil administratif. Il demande des explications.

M. Tornare répond que, chaque fois qu'il inaugure un restaurant scolaire, il rassure tout le monde en disant qu'il n'a pas l'intention de municipaliser les restaurants scolaires. Il explique que ses services ont essayé d'améliorer la qualité des repas, ainsi que l'environnement des restaurants, notamment au niveau de l'acoustique. Le prix unique a été instauré (7 francs), parce que les repas coûtaient plus cher dans certains quartiers défavorisés. M. Tornare s'est également battu pour que la procédure administrative soit simplifiée, la double facturation a été éliminée.

Un commissaire demande jusqu'à quand la subvention au GIAP va augmenter.

M. Tornare répond qu'elle augmentera encore pendant trois ou quatre ans.

Un commissaire demande des explications sur le «regroupement d'activités» dont il est question dans l'objectif 2200.

M^{me} Irminger répond que la GIM loue des locaux en propre. Cela est du ressort du Service des écoles.

Page 166 – Objectif 3100

Un commissaire demande ce qu'on entend par «Publication relative aux contrats de culture».

M. Beer répond qu'il s'agit de publier un petit fascicule expliquant le projet, à savoir planter 1600 arbres.

Un commissaire demande que signifie «remplacement partiel des contrats de culture».

M. Tornare répond que le Conseil administratif est décidé à avoir sa propre pépinière, aux Bornaches.

Page 167 – Variation de personnel

Un commissaire demande ce qui justifie les postes demandés par le SEVE.

M. Beer répond que les 3 horticulteurs seront chargés de l'entretien du jardin impressionniste des Tilleuls. Le dessinateur-paysagiste viendra renforcer l'équipe du SEVE, car le service est très nettement sous-doté. Le technicien «patrimoine vert» devra assurer le suivi du projet «Patrimoine vert». Pour cela, il devra connaître tant les arbres que l'informatique.

Page 168 – Variation de locaux

Un commissaire relève qu'un crédit de 30 millions de francs vient d'être voté pour l'acquisition d'un bâtiment à la rue du Stand. Il demande si le magistrat peut assurer la commission que l'effet domino promis aura lieu.

M. Tornare répond qu'il ne s'agit pas de locaux administratifs, mais de locaux pour les jardiniers.

Un commissaire rappelle que M. Ferrazino a demandé au Conseil municipal de voter un tiers du budget pour l'achat du 25 de la rue du Stand. Il déclare qu'il tient à ce que le Conseil administratif soit cohérent dans sa politique d'investissement.

M. Tornare répond que M. Ferrazino s'est présenté devant la commission des finances en tant que maire, au nom du Conseil administratif, dans le but de permettre à des services tels que la DSI d'avoir des locaux plus grands.

Un commissaire se souvient que M. Ferrazino a également fait remarquer que des locaux sont disponibles pour le Service social à la Servette depuis quatre ans.

M. Tornare répond que ces locaux sont disponibles non pas depuis quatre ans, mais deux ans. M. Hediger aurait voulu ces locaux pour ses agents. Or, il n'y a qu'un ascenseur, d'où la renonciation de M. Hediger. M. Tornare a dit à M^{me} Pürro qu'il souhaitait que le Service social aille dans les locaux de la Servette.

M^{me} Pürro explique que personne ne souhaite occuper les locaux de la Servette, parce qu'ils sont situés dans un quartier bruyant. De plus, tout est à refaire, car il s'agit d'une ancienne école. Le manque d'ascenseur fait également qu'il n'est pas possible d'y installer certaines activités. M^{me} Pürro encourage le Conseil municipal à voter le budget de réaménagement qui sera présenté ultérieurement, pour éviter que ces locaux ne restent encore vides.

Page 169 – Variation du personnel – Remplacement du poste de chef de convoi transféré au SEVE en 2003

Un commissaire demande des explications sur ce poste.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'un employé qui ne supportait plus son activité aux pompes funèbres. Ce dernier a été transféré au SEVE.

Un commissaire aimerait recevoir un organigramme du Service social.

M^{me} Pürro propose de lui faire parvenir l'organigramme actuel.

Page 172 – Objectif 1200 – Redéfinition des centres de loisirs

Un commissaire demande des explications concernant cet objectif.

M. Tornare rassure ce commissaire en disant qu'il n'a pas l'intention de municipaliser les centres de loisirs. Il explique que le département donne beaucoup d'argent aux associations et leur demande une contrepartie.

Page 173 – Variation du personnel – deux postes supplémentaires

Un commissaire demande s'il y aura un poste de moins.

M. Tornare répond que ce poste sera décentralisé.

Un commissaire demande qui occupera les locaux de la Délégation à la jeunesse.

M. Deuel répond que tous les dominos ne sont pas encore tombés. Il ajoute qu'au début ces locaux étaient prévus pour des associations sportives.

Projet de budget 2004Page 103

Un commissaire pense que c'est au Conseil administratif de faire l'effort de réduire les postes 31, car les conseillers municipaux ne savent pas à quoi ils touchent, d'autant plus lorsqu'il s'agit de social.

M. Aegerter répond qu, dans le budget à 5 positions, on voit que certaines augmentations sont imposées au département par d'autres services ou des entités fédérales.

Pages jaunesPage 133 – 5001 – Direction et secrétariat du département – 365 – Institutions privées – Aides aux communes suisses

Un commissaire demande pourquoi une aide de 8000 francs.

M. Tornare répond que le département n'a pas encore trouvé de commune à aider. Il invite le Conseil municipal à lui donner des noms de commune, s'il en connaît. Il s'agit d'un symbole que le département souhaite garder.

Page 134 – 5002 – Délégation à la petite enfance – 361 – Cantons – Crèche Edmond-Kaiser

Un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention.

M. Tornare répond que la capacité d'accueil de la crèche a été augmentée cet été.

5003 – Service des écoles et institutions pour l'enfance – 365 – Institutions privées – Ludothèques

Un commissaire demande ce qui explique l'augmentation de ce poste. Il dit craindre une municipalisation.

M^{me} Irminger répond que cette démarche va à l'encontre d'une municipalisation. Il s'agit en effet de soutenir les associations. Il existe actuellement 11 ludothèques ouvertes au public trois à quatre heures par semaine. On souhaite donner à 2 ludothèques la possibilité d'ouvrir vingt heures par semaine.

GAPP – Association de parents d'élèves – Pédibus (nouvelle subvention)

Un commissaire demande pourquoi une nouvelle subvention, alors que le projet du Pédibus a été refusé.

M. Tornare répond que le projet du Pédibus a été accepté.

Un commissaire demande à quoi serviront les 10 000 francs de subvention à Pédibus.

M^{me} Irminger répond que ces 10 000 francs serviront à financer un poste de coordinateur Pédibus.

Page 135 – 5004 – Espaces verts et environnement – 365 – Institutions privées – Labyrinthe Trembley (nouvelle subvention)

Un commissaire demande pourquoi cette association reçoit une subvention. Il aimerait avoir des explications à ce sujet.

M. Tornare répond que les 3000 francs serviront à l'entretien du labyrinthe.

Page 136 – 5006 – Pompes funèbres et cimetières – 366 – Personnes physiques – Frais des obsèques gratuites

Un commissaire demande pourquoi ces frais ont diminué.

M. Tornare répond que, depuis mai 2002, le personnel de la Ville assure la totalité des prestations autrefois assurées par l'entreprise Fragnière (fournisseur officiel de cercueils), raison pour laquelle la subvention a baissé.

Equiterre (anciennement Société suisse pour la protection de l'environnement)

Un commissaire demande pourquoi la Ville subventionne Equiterre.

M. Tornare répond qu'Equiterre avait d'importants soucis pécuniaires. Cette société travaille dans le domaine de l'environnement. C'est une motion du Conseil municipal qui est à l'origine de cette subvention. M. Tornare propose à la commission d'auditionner M. René Longet pour plus d'informations.

M. Beer répond qu'il s'agissait à l'origine d'une participation à l'activité de la Société suisse pour la protection de l'environnement, devenue Equiterre. Cette participation était très importante à l'origine et a diminué au fil des ans.

Page 137 – 5007 – Service social – 365 – Institutions privées – Cœur des Grottes

Un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention.

M. Tornare répond que le Cœur des Grottes, qui s'occupe des marginaux et en particulier des femmes, est victime de son succès. L'association reçoit de plus en plus de monde et connaît des soucis financiers. La directrice demande de l'aide.

M^{me} Pürro invite les conseillers à se rendre sur le site Internet de la Ville, qui comporte une étude sur l'exclusion. Cette étude révèle que ce sont les femmes qui souffrent le plus de l'exclusion.

M. Tornare annonce que, le 6 décembre, il proposera que cette augmentation soit maintenue. Il ajoute que l'Armée du Salut ne fait pas de prosélytisme au Cœur des Grottes et que cela coûterait plus cher à l'Etat d'avoir des services s'occupant des marginaux.

Centre de contact Suisses-immigrés

Un commissaire fait remarquer que le Centre de contact Suisses-immigrés a alerté le Conseil municipal pour 50 000 francs. Il demande pourquoi cela ne figure pas au budget.

M. Tornare répond que la demande du centre est arrivée après le dépôt du projet de budget 2004.

Ecole des parents

Un commissaire demande si les 20 000 francs supplémentaires demandés par la commission sociale et de la jeunesse sont justifiés.

M. Aegerter répond que l'Ecole des parents sera relogée l'an prochain.

Page 138 – Office protestant des consultations conjugales et familiales

Un commissaire demande ce qui justifie la subvention.

M. Aegerter répond que l'office protestant connaît des difficultés financières depuis un certain temps. Les dépenses atteignent 700 000 francs, alors que la subvention de l'Etat est de 135 000 francs. L'office protestant fait un excellent travail de médiation.

LAVI – Centre de consultation pour victimes d'infraction

Un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention.

M. Aegerter répond que les prestations non financières ne sont pas couvertes par la subvention cantonale. Le centre connaît des problèmes de locaux.

Aspasie – Développement projet aux hommes prostitués

Un commissaire demande des explications concernant cette subvention.

Un commissaire informe que la commission sociale et de la jeunesse recevra l'association Aspasie en novembre 2003.

M. Aegerter explique que, au départ, ce projet était financé par l'Aide suisse contre le sida (ASS). L'association souhaite engager une personne.

Une commissaire demande si la subvention de l'ASS est permanente.

M. Aegerter répond que l'ASS s'est engagée pour 2003 et 2004.

Association Le Chalet (ex-ECLA)

Un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention.

M. Tornare répond que la fréquentation a augmenté.

Centres de loisirs

Un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'une obligation légale. Il ajoute que la Ville soutient à peu près 50% des salaires des centres de loisirs.

Page 155 – 5008 – 365 – Parlement des jeunes

Un commissaire demande si le Parlement des jeunes existe encore.

M. Deuel répond qu'il en existe encore trois à Genève (Meyrin, Lancy, Genève). Ces dernières années, le Parlement des jeunes a joué à imiter le Conseil municipal et le parlement. Les jeunes sont de plus en plus intéressés. Un projet sera présenté d'ici à 2004.

M. Tornare ajoute que la subvention au Parlement des jeunes avait été bloquée en 1999 en raison d'une utilisation douteuse. Dans les quartiers, des jeunes font des demandes aux magistrats. Le Conseil administratif souhaite arriver à une décentralisation, ce qui permettra d'atteindre plus de jeunes et de développer leur esprit civique.